 MANUEL DE GESTION		CODIFICATION N° 04.13.02
ENTRÉE EN VIGUEUR 26 janvier 2021	SECTEUR Services éducatifs	NATURE Cadre
APPROBATION Par : C.A. 38-20-21 Date : 2021-01-26		AMENDEMENT Par : Conseil d'administration Date : 28 mars 2023 (art : 5.15)

Cadre relatif aux services éducatifs dispensés dans les établissements du Centre de services scolaire des Découvreurs

1. PRÉAMBULE

La *Loi sur l'Instruction publique* (RLRQ c. I-13.3) prévoit que le Centre de services scolaire des Découvreurs (ci-après mentionné, le « CSSDD ») détermine les services éducatifs qui sont dispensés dans chacun de ses établissements.

2. OBJECTIFS

Le présent *Cadre* fait état du déploiement anticipé de ces services au CSSDD. Pour chacun des établissements, le document précise la répartition des services suivants :


- a) Les services d'éducation préscolaire;
- b) Les services d'enseignement primaire;
- c) Les services d'enseignement secondaire;
- d) Les services d'enseignement en classes spécialisées;
- e) Les services d'enseignement de la formation générale des adultes;
- f) Les services d'enseignement de la formation professionnelle;
- g) Les services complémentaires et les services particuliers.

Il faut préciser qu'en fonction du nombre d'élèves inscrits, la détermination des services dispensés dans chaque école pourrait être modulée.

3. FONDEMENTS

Le *Cadre relatif aux services éducatifs dispensés dans les établissements du Centre de services scolaire des Découvreurs* (ci-après mentionné, le *Cadre*) respecte les prescriptions édictées par les lois, normes et règlements, notamment :

- *Loi sur l'instruction publique* (RLRQ, c. I-13.3) : art. 236, 251;

 MANUEL DE GESTION		CODIFICATION N° 04.13.02
ENTRÉE EN VIGUEUR 26 janvier 2021	SECTEUR Services éducatifs	NATURE Cadre
APPROBATION Par : C.A. 38-20-21 Date : 2021-01-26		AMENDEMENT Par : Conseil d'administration Date : 28 mars 2023 (art : 5.15)


- *Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire (RLRQ, c. I-13.3, r.8);*
- *Régime pédagogique de la formation générale des adultes (RLRQ, c. I-13.3, r.9);*
- *Régime pédagogique de la formation professionnelle (RLRQ, c. I-13.3, r.9).*

4. DÉFINITIONS

Aux fins du présent *Cadre*, les définitions des termes suivants sont issues des *Régimes pédagogiques*.

4.1 Préscolaire, primaire et secondaire :

- Les services d'éducation préscolaire** ont pour but de favoriser le développement intégral de l'élève par l'acquisition d'attitudes et de compétences qui faciliteront la réussite de ses parcours scolaires et personnels et lui permettront de s'intégrer graduellement dans la société;
- Les services d'enseignement primaire** ont pour but de permettre le développement intégral de l'élève et son insertion dans la société par des apprentissages fondamentaux qui contribueront au développement progressif de son autonomie et qui lui permettront d'accéder aux savoirs proposés à l'enseignement secondaire;
- Les services d'enseignement secondaire** ont pour but de poursuivre le développement intégral de l'élève, de favoriser son insertion sociale et de faciliter son orientation personnelle et professionnelle. Ils complètent et consolident la formation de base de l'élève afin qu'il obtienne un diplôme d'études secondaires ou une autre qualification et, le cas échéant, qu'il poursuive des études supérieures;
- Les services complémentaires** ont pour but de favoriser la progression de l'élève dans ses différents apprentissages;
- Les services particuliers** ont pour but de procurer une aide à l'élève qui, pour des raisons particulières, doit recevoir des services d'accueil et de soutien à l'apprentissage de la langue française ou des services d'enseignement à domicile ou en milieu hospitalier.

 MANUEL DE GESTION		CODIFICATION N° 04.13.02
ENTRÉE EN VIGUEUR 26 janvier 2021	SECTEUR Services éducatifs	NATURE Cadre
APPROBATION Par : C.A. 38-20-21 Date : 2021-01-26		AMENDEMENT Par : Conseil d'administration Date : 28 mars 2023 (art : 5.15)

4.2 Formation générale des adultes :

a) **Les services d'enseignement** ont pour objet d'aider l'adulte à acquérir les connaissances théoriques ou pratiques qui lui permettront d'atteindre les objectifs de formation qu'il poursuit. Ils peuvent être offerts par divers modes de formation. Ces services comprennent :


- Le soutien pédagogique;
- L'alphabétisation;
- Le présecondaire;
- Le premier cycle du secondaire;
- Le second cycle du secondaire;
- L'intégration sociale;
- L'intégration socioprofessionnelle;
- La francisation;
- La préparation à la formation professionnelle;
- La préparation aux études postsecondaires;
- Le service aux entreprises.

b) **Les services complémentaires** sont ceux prévus au *Régime pédagogique de la formation générale des adultes* (RLRQ c. I-13.3, r.9) et ont pour objet de soutenir l'adulte en formation au regard de ses conditions personnelles et sociales.

4.3 Formation professionnelle :

a) **Les services d'enseignement** peuvent être offerts par divers modes de formation. Ils ont pour but d'aider la personne à acquérir des compétences professionnelles lui permettant :

- D'obtenir un diplôme d'études professionnelles menant à l'exercice d'un métier spécialisé ou d'une profession et, le cas échéant, de poursuivre des études;
- D'obtenir une attestation de spécialisation professionnelle menant à une spécialisation dans une branche particulière d'un métier ou d'une profession et, le cas échéant, de poursuivre des études;


 MANUEL DE GESTION		CODIFICATION N° 04.13.02
ENTRÉE EN VIGUEUR 26 janvier 2021	SECTEUR Services éducatifs	NATURE Cadre
APPROBATION Par : C.A. 38-20-21 Date : 2021-01-26		AMENDEMENT Par : Conseil d'administration Date : 28 mars 2023 (art : 5.15)

- D'obtenir une attestation d'études professionnelles dans une branche particulière d'un métier ou d'une profession et, le cas échéant, de poursuivre des études.

b) Les services complémentaires offerts aux personnes visées à l'article 1 de la *Loi sur l'instruction publique* (RLRQ c. I-13.3) sont ceux prévus au *Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire* (RLRQ c. I-13.3, r.8).

5. LES SERVICES D'ÉDUCATION PRÉSCOLAIRE ET D'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ET SECONDAIRE

- 5.1** Le présent *Cadre* fait état des services d'enseignement de base dispensés dans les écoles primaires et les écoles secondaires.
- 5.2** Le CSSDD considère d'abord la classe régulière, avec les adaptations et le soutien nécessaires, comme le lieu privilégié pour la scolarisation des élèves handicapés ou en difficultés d'adaptation ou d'apprentissage.
- 5.3** Cependant, pour répondre aux besoins et aux capacités de certains de ses élèves, le CSSDD met en place une diversité de classes spécialisées et le présent *Cadre* indique les écoles qui dispensent ces services.
- 5.4** En plus des services d'enseignement en classes spécialisées s'adressant à sa clientèle, le CSSDD héberge des services régionaux et suprarégionaux de scolarisation pour les élèves atteints d'une déficience organique pour les élèves du préscolaire, du primaire et du secondaire et du trouble du spectre de l'autisme pour ceux du préscolaire et du primaire, tous les deux associés à une déficience intellectuelle moyenne à sévère.
- 5.5** Au primaire, les services complémentaires qui sont dispensés, parmi les suivants, dans les écoles sont indiqués aux tableaux 5.12, 5.13 et 5.14 :
- Promotion de la participation de l'élève à la vie éducative;
 - Éducation aux droits et aux responsabilités;
 - Animation sur les plans sportif, culturel et social;
 - Animation spirituelle et engagement communautaire;

 MANUEL DE GESTION		CODIFICATION N° 04.13.02
ENTRÉE EN VIGUEUR 26 janvier 2021	SECTEUR Services éducatifs	NATURE Cadre
APPROBATION Par : C.A. 38-20-21 Date : 2021-01-26		AMENDEMENT Par : Conseil d'administration Date : 28 mars 2023 (art : 5.15)


- Soutien à l'utilisation des ressources documentaires de la bibliothèque scolaire;
- Psychologie;
- Psychoéducation;
- Éducation spécialisée;
- Orthopédagogie;
- Ergothérapie;
- Orthophonie;
- Santé et services sociaux;
- Services de garde.

5.6 Au secondaire, les services complémentaires qui sont dispensés, parmi les suivants, dans les écoles sont indiqués au tableau 5.15 :

- Promotion de la participation de l'élève à la vie éducative;
- Éducation aux droits et aux responsabilités;
- Animation sur les plans sportif, culturel et social;
- Animation spirituelle et engagement communautaire;
- Soutien à l'utilisation des ressources documentaires de la bibliothèque scolaire;
- Orientation scolaire et professionnelle;
- Orthopédagogie;
- Psychologie;
- Psychoéducation;
- Éducation spécialisée;
- Santé et services sociaux.

5.7 À la formation générale des adultes, les services complémentaires qui sont dispensés, parmi les suivants, dans les centres sont indiqués au tableau 5.16 :

- Information et orientation scolaire et professionnelle;
- Psychoéducation;
- Éducation spécialisée;
- Orthopédagogie.

 MANUEL DE GESTION		CODIFICATION N° 04.13.02
ENTRÉE EN VIGUEUR 26 janvier 2021	SECTEUR Services éducatifs	NATURE Cadre
APPROBATION Par : C.A. 38-20-21 Date : 2021-01-26		AMENDEMENT Par : Conseil d'administration Date : 28 mars 2023 (art : 5.15)


5.8 À la formation professionnelle, les services complémentaires qui sont dispensés, parmi les suivants, sont indiqués au tableau 5.16 :

- Orientation scolaire et professionnelle;
- Orthopédagogie;
- Services sociaux;
- Psychoéducation.

5.9 Les services complémentaires propres à chaque établissement sont précisés dans les tableaux qui suivent.

5.10 Les services particuliers d'accueil et de soutien à l'apprentissage de la langue française de même que les services d'enseignement à domicile ou en milieu hospitalier sont organisés dès que le besoin est identifié.

5.11 Un service particulier, en classe fermée, est mis en place à l'école secondaire De Rochebelle pour les élèves allophones dont la situation l'exige.


 MANUEL DE GESTION		CODIFICATION N° 04.13.02
ENTRÉE EN VIGUEUR 26 janvier 2021	SECTEUR Services éducatifs	NATURE Cadre
APPROBATION Par : C.A. 38-20-21 Date : 2021-01-26		AMENDEMENT Par : Conseil d'administration Date : 28 mars 2023 (art : 5.15)

5.12 Voici les services éducatifs dispensés par chaque école primaire dans le Secteur Ouest :

	Des Pionniers (De La Salle)	Des Pionniers (Marguerite- Bourgeois)	Les Bocages	L' Arbrisseau	Les Sources	Marguerite- d' Youville	Madeleine- Bergeron
Services d'éducation préscolaire							
4 ans – temps plein		✓		✓			✓
5 ans		✓	✓	✓	✓	✓	✓
Services d'éducation primaire							
1 ^{er} cycle	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
2 ^e cycle	✓		✓	✓	✓	✓	✓
3 ^e cycle	✓		✓	✓	✓	✓	✓
Services d'enseignement en classes spécialisées							
Déficience motrice et organique ¹							✓
Retard de développement							
Retard d'apprentissage							
Trouble du comportement							
Trouble du spectre de l'autisme ¹							
Trouble du spectre de l'autisme							
Service éducatif complémentaire							
Psychoéducation	✓	✓	✓				✓
Ergothérapie	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓ ²

¹ Service régional ou suprarégional de scolarisation


² Service offert par l'Institut de réadaptation en déficience physique de Québec (IRDPQ)

 MANUEL DE GESTION		CODIFICATION N° 04.13.02
ENTRÉE EN VIGUEUR 26 janvier 2021	SECTEUR Services éducatifs	NATURE Cadre
APPROBATION Par : C.A. 38-20-21 Date : 2021-01-26		AMENDEMENT Par : Conseil d'administration Date : 28 mars 2023 (art : 5.15)

5.13 Voici les services éducatifs dispensés par chaque école primaire dans le Secteur Nord :

	Les Primevères	Jouvence	Des Hauts-Clochers	Le Ruisselet	Étincelle – Trois-Saisons
Services d'éducation préscolaire					
4 ans – temps plein	✓		✓		✓
5 ans	✓	✓	✓	✓	✓
Services d'éducation primaire					
1 ^{er} cycle	✓	✓	✓	✓	✓
2 ^e cycle	✓	✓	✓	✓	✓
3 ^e cycle	✓	✓	✓	✓	✓
Services d'enseignement en classes spécialisées					
Déficience motrice et organique ³					
Retard de développement			✓		
Retard d'apprentissage					✓
Trouble du comportement					
Trouble du spectre de l'autisme ³					
Trouble du spectre de l'autisme			✓		
Service éducatif complémentaire					
Psychoéducation	✓	✓	✓		✓
Ergothérapie	✓	✓	✓	✓	✓


³ Service régional ou suprarégional de scolarisation

 MANUEL DE GESTION		CODIFICATION N° 04.13.02
ENTRÉE EN VIGUEUR 26 janvier 2021	SECTEUR Services éducatifs	NATURE Cadre
APPROBATION Par : C.A. 38-20-21 Date : 2021-01-26		AMENDEMENT Par : Conseil d'administration Date : 28 mars 2023 (art : 5.15)

5.14 Voici les services éducatifs dispensés par chaque école primaire dans le Secteur Centre :


	Du Campanile	Filteau	Des Cœurs-Vaillants	St-Yves	St-Louis-de-France	Notre-Dame de-Foy	Ste-Genève	Fernand-Seguin	St-Michel	St-Mathieu
Services d'éducation préscolaire										
4 ans – temps plein						✓	✓			✓
5 ans	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Services d'éducation primaire										
1 ^{er} cycle	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
2 ^e cycle	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
3 ^e cycle	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Services d'enseignement en classes spécialisées										
Déficiência motrice et organique ⁴										
Retard de développement							✓			
Retard d'apprentissage						✓				
Trouble du comportement						✓				
Trouble du spectre de l'autisme ⁴									✓	
Trouble du spectre de l'autisme	✓									
Services éducatifs complémentaires										
Psychoéducation	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Ergothérapie	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Musicothérapie									✓ ⁴	

⁴ Service régional ou suprarégional de scolarisation

 MANUEL DE GESTION		CODIFICATION N° 04.13.02
ENTRÉE EN VIGUEUR 26 janvier 2021	SECTEUR Services éducatifs	NATURE Cadre
APPROBATION Par : C.A. 38-20-21 Date : 2021-01-26		AMENDEMENT Par : Conseil d'administration Date : 28 mars 2023 (art : 5.15)


5.15 Voici les services éducatifs dispensés par chaque école secondaire :

	Des Pionniers (Laure- Gaudreault)	Collège des Compagnons	De Rochebelle	Polyvalente de L' Ancienne- Lorette	Madeleine- Bergeron ¹	Unité pédagogique L' Onyx	Centre Le Phénix
Services d'enseignement secondaire							
1 ^{re} année du 1 ^{er} cycle	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
2 ^e année du 1 ^{er} cycle	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
1 ^{re} année du 2 ^e cycle	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
2 ^e année du 2 ^e cycle	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
3 ^e année du 2 ^e cycle	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Services d'enseignement en classes spécialisées							
Déficiences motrice et organique ¹					✓		
Classe ressource							✓
Le goût d'entreprendre							✓
La parenthèse							✓
Accès secondaire 1		✓					
Profil secondaire personnalisé		✓					
Profil de formation appliquée				✓			
Parcours de développement global de la personne				✓			
Formation préparatoire au travail		✓		✓			
Formation menant à l'exercice d'un métier semi-spécialisé							✓
Services éducatifs complémentaires							
Psychologie	✓	✓	✓	✓			
Psychoéducation	✓	✓			✓	✓	✓
Accompagnement agent service social							✓
Orientation scolaire et professionnelle	✓	✓	✓	✓		✓	✓

 MANUEL DE GESTION		CODIFICATION N° 04.13.02
ENTRÉE EN VIGUEUR 26 janvier 2021	SECTEUR Services éducatifs	NATURE Cadre
APPROBATION Par : C.A. 38-20-21 Date : 2021-01-26		AMENDEMENT Par : Conseil d'administration Date : 28 mars 2023 (art : 5.15)

5.16 Voici les services éducatifs dispensés par chaque centre :


	Centre Le Phénix
Services d'enseignement	
Alphabétisation	✓
Présecondaire	✓
1 ^{er} cycle du secondaire	✓
2 ^e cycle du secondaire	✓
Préparation à la formation professionnelle	✓
Préparation aux études postsecondaires	✓
Intégration sociale	✓
Entrée en formation	✓
Francisation	✓
Intégration socioprofessionnelle	✓
Service aux entreprises	✓
Services éducatifs complémentaires	
Information et orientation scolaire et professionnelle	✓
Psychoéducation	✓
Éducation spécialisée	✓
Orthopédagogie	✓

 MANUEL DE GESTION		CODIFICATION N° 04.13.02
ENTRÉE EN VIGUEUR 26 janvier 2021	SECTEUR Services éducatifs	NATURE Cadre
APPROBATION Par : C.A. 38-20-21 Date : 2021-01-26		AMENDEMENT Par : Conseil d'administration Date : 28 mars 2023 (art : 5.15)

	Marie-Rollet	Maurice-Barbeau
Services d'enseignement		
Diplôme / programme / heures		
DEP 5231 / Comptabilité ¹ / 1 350 h	✓	
DEP 5357 / Secrétariat ¹ / 1 485 h	✓	
ASP 5373 / Secrétariat juridique ² / 450 h	✓	
DEP 5229 / Soutien informatique / 1 800 h	✓	
DEP 5327 / Décoration intérieure et présentation visuelle / 1 800 h	✓	
DEP 5344 / Infographie / 1 800 h	✓	
ASP 5361 / Lancement d'une entreprise ¹ / 330 h		✓
ASP 5323 / Représentation / 450 h		✓
DEP 5321 / Vente-conseil / 900 h		✓
DEP 5085 / Bijouterie-joaillerie / 1 800 h		✓
DEP 5326 / Photographie / 1 800 h		✓
DEP 5250 / Dessin de bâtiment ¹ / 1 800 h		✓
AEP 0232 / Service de garde ¹ / 390 h		✓
Services éducatifs complémentaires		
Orthopédagogie	✓	✓
Orientation scolaire et professionnelle	✓	✓
Services sociaux	✓	✓
Psychoéducation		✓

¹ Programme offert en ligne et en présentiel

² Programme offert uniquement en ligne

Centre de services scolaire des Découvreurs Québec 		MANUEL DE GESTION	CODIFICATION N° 04.13.02
ENTRÉE EN VIGUEUR 26 janvier 2021	SECTEUR Services éducatifs	NATURE Cadre	
APPROBATION Par : C.A. 38-20-21 Date : 2021-01-26		AMENDEMENT Par : Conseil d'administration Date : 28 mars 2023 (art : 5.15)	

6. ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent *Cadre* entre en vigueur au moment de son adoption par le conseil d'administration et abroge tout document antérieur.

Le président,

La secrétaire générale,


Stéphane Lapierre


Mélanie Charest